



POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 12 novembre 1948

Le Conseil d'Etat

vu la nécessité de donner des noms aux chemins créés par les morcellements de l'avenue d'Aire et du Coin de Terre dans la région de l'ancien zoo et du stade Français ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

vu les suggestions du service des Archives de l'Etat en date du 20 octobre 1948 ;

vu le préavis favorable du Conseil administratif de la Ville de Genève en date du 29 octobre 1948 ;

A R R E T E :

1) De donner le nom de :

1) Avenue des Eidguenots à la future artère tendant de la sortie du tunnel de St-Jean, traversant le morcellement de l'avenue d'Aire en direction du pont Butin et aboutissant à l'entrée de l'avenue Henri Bordier.

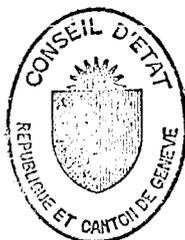
"Le nom des Eidguenots rappelle l'œuvre des partisans des alliances avec les villes de Fribourg et de Berne en 1526, soit les patriotes qui ont efficacement agi pour la sauvegarde des franchises et la libération de la Cité".

2) Chemin du Mant Cayla au chemin débouchant sur l'avenue des Eidguenots, traversant le morcellement du Coin de Terre et aboutissant à l'ancien mant connu sous ce nom.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles dénominations est fixée au 1er janvier 1949.

Communiqué à :

Travaux 5 ex.
VG 1 ex.
Sautier 1 ex.
Archives 1 ex.



Certifié conforme
Le Chancelier d'Etat :

A. Combal